RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00191
Numéro SIREN : 383 512 134
Nom ou dénomination : CHOLNIZ

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2019 sous le numéro de dépôt 4224

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/4224

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : CHOLNIZ

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 383 512 134

N° gestion : 1991 B 00191

Copie certifiée conforme
GB / 04/11/2019 18:00:06
N° de dépôt - 2019/4224 / 383512134

CHOLNIZ

Société par Actions Simplifiée au capital de 253 440 euros
Siège social : 538, rue Magellan
42190 SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU

383 512 134 RCS ROANNE
N° SIRET : 38351213400016

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 30 SEPTEMBRE 2019

Le 30 septembre 2019 à 16 heures, les associés de la société CHOLNIZ, société par actions simplifiée au capital de 253.440 Euros, ayant son siège à SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU (42190), 538 rue Magellan, se sont réunis au siège social, sur la convocation du Président de la société faite conformément aux stipulations des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul CHAMPAILLER, Président.

Il assume également le secrétariat de l'Assemblée.

Madame Roselyne FAYARD

Assiste à l'Assemblée en sa qualité de membre du Comité d'Entreprise.

La société SFC FIDUCIAIRE CENTREX, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 13 septembre 2019, n'assiste pas à la réunion et est excusée.

La feuille de présence est certifiée sincère et véritable par le Président.

La Feuille de Présence permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote comme totalisant 15.837 actions auxquelles sont attachées 15.837 voix sur les 15.840 actions ayant le droit de vote et composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise.

Monsieur Jean-Paul CHAMPAILLER dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies et les récépissés postaux des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le rapport du Président ;
- le projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.
- les statuts de la société.

Copie certifiée conforme
GB / 04/11/2019 18:00:06
N° de dépôt - 2019/4224 / 383512134

Puis, le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations permettant aux associés de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été tenus à leur disposition au siège social ou leur ont été adressés, le tout conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Jean-Paul CHAMPAILLER rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport établi par le Président,
- Démission et remplacement du Président ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, Monsieur Jean-Paul CHAMPAILLER donne lecture de son rapport.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Aucune observation n'étant échangée et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Président pour une durée illimitée : Madame Myriam LEVRAT, née le 2 janvier 1971 à VIENNE (38), demeurant 22 Ter Rue des Greffières à LA TOUR DE SALVAGNY (69890), en remplacement de Monsieur Jean-Paul CHAMPAILLER, démissionnaire.

La Présidente représentera la société à l'égard des tiers. Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions exercées collectivement par les associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

Madame Myriam LEVRAT, présente à l'Assemblée, déclare accepter expressément les fonctions qui viennent de lui être confiées.

En conséquence, le mandat de Directeur Général de Madame Françoise CHAMPAILLER prend fin à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

copie certifiée conforme

LEVRAT

Copie certifiée conforme
GB / 04/11/2019 18:00:06
N° de dépôt - 2019/4224 / 383512134

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/4224

Type d'acte : Décision(s) du président
Changement de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : CHOLNIZ

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 383 512 134

N° gestion : 1991 B 00191

Copie certifiée conforme
GB / 04/11/2019 18:00:06
N° de dépôt - 2019/4224 / 383512134

CHOLNIZ

Société par Actions Simplifiée au capital de 253 440 euros
Siège social : 538, rue Magellan
42190 SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU

383 512 134 RCS ROANNE

DELIBERATION DE LA PRESIDENTE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Le 30 septembre 2018, Madame Myriam LEVRAT, Présidente de la société CHOLNIZ, Société par Actions Simplifiée au capital de 253.440 Euros, divisé en 15.840 actions de 16 Euros chacune a établi le présent procès-verbal relatif à la nomination d'un Directeur Général.

Le Président a pris la décision suivante :

Le Président décide de nommer Monsieur Stéphane VIRET, né le 21 avril 1965 à LYON (69) demeurant 39, Chemin de la Croix Pivort à ST FOY LES LYON (69110), en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée égale à celle de la Présidente de la société, afin que Monsieur Stéphane VIRET l'assiste dans ses fonctions.

Monsieur Stéphane VIRET disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que ceux attribués à la Présidente.

De tout ce que dessus, Madame Myriam LEVRAT, Présidente a dressé le présent procès-verbal.

Madame Myriam LEVRAT

Copie certifiée conforme
GB / 04/11/2019 18:00:06
N° de dépôt - 2019/4224 / 383512134